Cadre du mémoire technique

Le mémoire technique est un document qui présente l’offre technique du soumissionnaire répondant à l’ensemble des exigences du CCTP. Le présent document fournit le **cadre qui doit être utilisé obligatoirement** pour la remise de l’offre. Si le candidat le juge nécessaire, il peut compléter ce cadre en fournissant des informations supplémentaires en annexe.

Les réponses doivent concerner spécifiquement le présent marché et ne sauraient rester « génériques » ou générales.

Les documents d’ordre général ne concernant pas directement le présent marché sont, le cas échéant, consultés à titre informatif mais ne sont pas pris en compte dans la notation de la qualité technique de l’offre.

# ORGANISATION DU CHANTIER / METHODOLOGIE

- Description de l’organisation du chantier et méthodologie de construction.

- Description des mesures de sécurité liée au chantier et des personnes ;

- Description de l’organisation et des méthodes du candidat pour l’analyse et propositions relatives à la cinématique et aux équipements prévus d’être installés pour le traitement et réemploi des eaux de lavages et pluviale

# TABLEAU DES MATERIAUX ET FICHES PRODUITS

Tableau des matériaux et fiches produits : bien remplir la totalité des lignes et des colonnes. La finalité est de démontrer au maître d’œuvre la qualité et la conformité des matériaux et matériels proposés par le soumissionnaire.

Fiches produits : chaque proposition du tableau des marques doit être accompagné de sa fiche technique produit. Sur chaque fiche doit être précisé la référence précise retenue.

# ACHAT RESPONSABLE

Trois critères à développer :

1 - Gestion des matériaux de construction :

* mesures prises pour favoriser le recours aux matériaux issus du réemploi, réutilisés ou recyclés.
* part des achats intégrant les enjeux d’économie circulaire.

2 - Gestion des déchets : mesures prises sur la mise en place (ou l’utilisation) d’une filière de recyclage. Dispositions prises pour le suivi dématérialisé des déchets (TrackDéchets) ;

3 - Mise en œuvre d’action écoresponsables : mesures prises pour limiter l’impact carbone de son activité dans les déplacements ou dans les approvisionnements.

Mesures mises en œuvre en vue de l’égalité F/H.